

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 39 (1901)  
**Heft:** 19

**Artikel:** A propos de divorce  
**Autor:** J.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198739>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un jour, ses amies la virent accourir toute radieuse. « Cette fois, leur dit-elle, j'épouse mon commis-voyageur le printemps prochain; il m'a juré que la noce aurait lieu entre Pâques et l'Ascension, aussi, pour lui témoigner ma joie, lui ai-je fait une très forte commande. »

Mais le voyageur ne retourna ni à Pâques ni à l'Ascension chez sa crédule cliente: il ne voyageait plus; sa fortune était devenue si rondelette qu'il vivait maintenant, sans travailler.

Ne sachant ce qu'il était devenu, la marchande villageoise perdit complètement la boule.

Mes voyageurs de commerce de l'hôtel va-laisan auraient-ils le cœur d'abuser pareillement de la simplicité de leurs clients? je ne puis le croire, car, malgré leur manège réciproque de dissimulation, ils avaient l'air de fort braves gens. Mais, encore une fois, ils auraient bien pu être un peu moins lugubres et déridier de temps à autre la tablée par quelque anecdote amusante, par une de ces histoires qui vous font rire malgré vous, dont le sel est parfois un peu gros, mais qui sont souveraines pour la digestion.

Si les voyageurs de commerce tombent dans l'austérité et le purisme, qui donc tiendra entre la poire et le fromage ces propos qui égayaient nos pères et dont notre nature a besoin, à des moments donnés, aussi bien que de sel ou de vinaigre? V. F.

### Fêtes printanières.

« Fêtes printanières, dites-vous? Mais, où donc voyez-vous le printemps? Il y a belle lurette qu'il n'existe plus. A présent, nous n'avons que deux saisons: la froide, qui nous fait grelotter durant neuf mois et plus, et la chaude, où nous rôtissons pendant trois mois. Entre elles, pas de milieu. »

— Vous croyez?

— Si je le crois! J'en suis sûr!

— Allez donc dire cela à nos amis de Montreux; ils vous riront bien au nez. Mais, mon bon, le printemps, il est chez eux; il est à Montreux, où les blancs bataillons, aux casques d'or, du prince Narcisse luttent vaillamment, depuis quelques jours, contre les blancs bataillons de l'hiver. Déjà ceux-ci sont refoulés dans la montagne. Et, de son castel de Chillon, où il fait la pluie et le beau temps, messire Capré a convié le roi soleil aux réjouissances qui vont célébrer, les 18 et 19 courant, l'entrée triomphale du prince Narcisse dans sa bonne cité de Montreux. Alors, en face du lac enchanteur et en présence des foules accourues de toutes parts pour le saluer, le prince ouvrira solennellement la **V<sup>e</sup> Fête des Narcisses**, dont l'éclat, dit-on, dépassera encore celui des précédentes.

### A propos de divorce.

On lisait dernièrement dans nos journaux: « L'année 1900 a été fertile en divorces dans notre canton: 126 couples (39 de plus qu'en 1899) ont divorcé. »

C'est bref, mais c'est éloquent.

Cent vingt-six divorces en 1900; 39 de plus qu'en 1899, ajoute la parenthèse, en guise de commentaire.

Savez-vous que c'est effrayant!

A quoi donc peut tenir ce relâchement extraordinaire du lien conjugal?

Certes, voilà une question bien intéressante à étudier et qui mérite toute la sollicitude de ceux qui ne sont pas indifférents à l'avenir de notre pays.

Les difficultés toujours croissantes de l'existence ne seraient-elles pas pour beaucoup dans cette augmentation des divorces? On se marie, rien de plus naturel; la famille vient, c'est plus naturel encore. Avec la famille, viennent aussi des soucis auxquels on devait s'attendre; c'est dans la règle. Chacun a son lot de soucis, même les célibataires. Les mo-

destes ressources du ménage ont peine à résoudre les difficultés de la situation. Plutôt que de s'en prendre aux circonstances, seules coupables, et de chercher à lutter contre elles par une union plus intime, qui renforce le courage et affermit la résistance, les mariés s'accusent réciproquement des rigueurs du sort.

De petits nuages apparaissent alors au ciel conjugal; ils grossissent, grossissent, s'amoncellent; le ciel en est bientôt tout obscurci. Il y a de l'électricité dans l'air. Soudain, le vent souffle; il soulève la poussière en tourbillons. D'inquiétantes lueurs embrasent l'horizon. Un coup de tonnerre se fait entendre; puis deux, puis trois, puis quatre; ils se suivent, de plus en plus rapprochés et violents; les éclairs déchirent la nue, et crac, l'orage éclate dans toute sa fureur. C'est le divorce imminent.

Le plus triste dans tout cela c'est qu'on en vient peu à peu à considérer la rupture des liens du mariage comme une chose toute naturelle. N'a-t-on pas déjà songé, dans un pays voisin, à supprimer les légitimes réserves que la loi a cru devoir mettre à l'obtention du divorce? A n'écouter que les novateurs, on décréterait bientôt — ou plutôt on ne décréterait rien du tout, car la loi n'aurait plus rien à y voir — le mariage à l'essai. Si les conjoints se conviennent, tant mieux: ils restent ensemble; si ils ne se conviennent pas, tant pis: ils se séparent et tout est dit. Chacun s'en va de son côté à la recherche d'une nouvelle union provisoire.

Cette conception du mariage n'a pas eu jusqu'ici beaucoup de succès dans le pays qui l'a vu naître. Chez nous, elle n'en aurait pas du tout, pour le moment du moins. On considère encore l'union conjugale comme un lien sacré, mais, trop souvent cependant, la possibilité d'une rupture de ce lien, fait, croyons-nous, qu'on le contracte avec trop de légèreté. On se dit: « Après tout, si ça ne va pas, eh bien, il y a le divorce. »

« Oh! faites-vous, indigné, c'est scandaleux ce que vous supposez là! »

Il n'y a pas de « oh! » Cela est plus vrai qu'il ne semble.

Il y a quelques jours, deux jeunes gens se présentent, accompagnés de leurs témoins, chez l'officier de l'état civil, pour être mariés.

Le représentant du gouvernement procède, avec toute la solennité voulue, à l'union légale des deux jeunes gens. Deux « oui » bien accentués répondent aux questions traditionnelles et les époux apposent d'une main sûre leurs signatures au bas de l'acte de mariage, que contresignent les témoins. Tout est bien en règle et l'on s'apprete à prendre congé de l'officier d'état civil, qui adresse aux nouveaux époux des vœux de bonheur et de prospérité. Tandis que sa femme et les témoins descendent l'escalier de l'hôtel de ville, le marié prend à part l'officier public:

« Dites-moi, mossieu, alors, comme ça, tout est bien en règle? »

— Sans doute. Vous êtes mariés; tout ce qu'il y a de plus mariés.

— Oui... Eh bien, c'est bon... Mais... dites-moi... oh! seulement pour savoir... quelles sont les formalités à remplir, en cas de... divorce? J. M.

### Cein qu'on vai pê lè faire.

On ein vai dâi iadzo dâi totès galèzes pê su clliâo faire: dâi mâquegnons que coudhiont eingueusâ noutrès bravo paysans et l'âo z'einrossi po bounés dâi bitès que sont târaies, dâi z'hèga qu'ont lo gourmo et dâi caïons qu'ont lo rodzet àobin la fluenza; on vai assebin dè clliâo marchands que veindont, lè z'ons dâo fremadzo tot mouzi po dâo bon, lè z'auto dâi z'âo que diont dâo dzo devant mâ qu'ont dza

ètâ covâ tandi 'na senanna et dâo vilho burô frais ein manottès que cheint lo rance; dâi z'auto veindont dâo bescoumo qu'est cribilliâ dè caillès dè motses, dâo pesson que n'a dè bon que lè z'arètès, dâi vilhos pâo po dâi dzouvenès pudzins que, s'on ein atsitè ion faut sè rontrè on part dè martès et atant dè sorè-deints po lè medzi. Dâi lulus on dâi pecheintè panèra dè salarda et dè jerdinadzo qu'a prâo bouna façon, mâ s'on sècâo lo comèrço perque bas on vâi froumelhi lè coïtrons et lè lemacès. Enfin quiet! m'einlèveine se âo dzo dè hoai, ne faut pas sè veilli bin adrai s'on vâo medzi oquè dè bon.

L'est tot coumeint deïn clliâo grands z'hotets que vo craidès medzi 'na laivra et la bitè n'est bin soveint qu'on crouie matou.

Et pi, ne vo z'é pas de qu'on véyai onco pê lè faïres dâi comédiens que l'est onco ceïn qu'est lo pe galé; assebin faut vaïre clliâo gosses s'amocellâ pê devant clliâo baragues quand l'ouzont pêtà deïn on bombardon, so clliâ deïn on épouffârè et zonnâ lo gros tambou dè basse, se l'ont veingt centimes que la mère l'âo z'a bailli, sont astout dedein, allâ pi! mâ la mâiti dâo temps clliâo comédiens ne sont que dâi z'atrapa-mounia et dâi bracailons, coumeint vo z'allâ vaïre.

Y a quienzè dzo, vo z'è de coumeint on poavè soulâ dâi dzenelhiès, vé vo contâ hoai coumeint on pâo l'âo z'apreindrè à dansi:

C'étaï à la faira dè Mâodon, ia dza on part d'ans dè ceïn. Y'avâi devant iena dè clliâo cambuses onna granta pancarta, io y'avâi marquâ ein grossès lettrès: *L'art chorégraphique dans une basse-cour*, et on grand gaillâ, qu'étaï accobilliâ dè trai musicarès, boailvè devant qu'on poavè vaïre deïn sa baragua dâi dzenelhiès dansi lo menuet, lo cotillon, la monferine et lo quadrille âo son dè la musiqua.

Coumeint ceïn ne cottâvè què treinta centimes su z' dedein po ceïn vaïre; n'avâi rein destra d'apremi que cauguiès dzenelhiès et or pâo que picotâvnt deïn 'na cariole qu'étaï assebin l'âo dzenelhire.

Mâ quand ia zu prâo mondo dedein, la musiqua est eintraie vers no, pu l'ont rabattu la parâi dè la cariole 'na vuarbetta, adon lo gaillâ que boailvè quie devant no z'a dè:

« Mesdames et messieurs. Vous allez maintenant voir exécuter par nos poules savantes toutes les danses anciennes et modernes, depuis la médianoche de nos ancêtres jusqu'à la valse que l'on danse encore de nos jours, et exécuter par mes sujets les passes les plus difficiles du quadrille, le cotillon et la gavotte. »

Nos poules sont bien en chair et en os comme vous avez pu le voir, ce de sont pas des sujets empaillés, elles sont vivantes comme vous et moi, et elles ont fait l'admiration de toutes les cours de l'Europe. En avant donc la musique!

Quand l'avâi ceïn de, la parâi que no catsivè lè dzenelhiès sè relèvâvè et on véyai totès clliâo bitès que dansivant bo et bin lè dedein, que ceïn ètaï rudo galé!

Mâ ion qu'étaï avoué no a devenâ lo comèrço et vé vo lo derè: Lè dzenelhiès étiont bin vretabillès et parâirès à clliâo dè Bimant àobin d'Etagnirès et ceïn que lè fasâi dansi, n'étaï mardie pas la musiqua, mâ lo plliantsi dè la cariole que l'aviont tsandzi quand l'aviont clliou la parâi et l'eïn aviont met ion ein tôla que boullâvè à tsavon. Et vouaiquie porquiel clliâo dzenelhiès fasiont dâi manigances dâo tonaire per lè dedein, po ceïn que sè cheintiont freccasi lè grâpiès. \*

### Le Barbier et le Savant.

Au temps du roi Jacques, en Angleterre, un ambassadeur d'Espagne, savant très érudit, parlant peu, émettait à tout propos à la cour l'avis que l'on ne devrait communiquer sa pensée que par signes.